



Bruxelles, le 15 janvier 2026

CM 1148/26

---

---

Dossier interinstitutionnel:  
2025/0229(NLE)

---

---

RECH  
COMPET  
IND  
PROCED

**COMMUNICATION**

**PROCÉDURE ÉCRITE**

---

Correspondant: research@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2-281.6896

---

Objet: PROCÉDURE ÉCRITE relative à l'adoption du règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) 2021/1173 établissant l'entreprise commune pour le calcul à haute performance européen et abrogeant le règlement (UE) 2018/1488

**- Lancement d'une procédure écrite**

---

Le Comité des représentants permanents (1<sup>re</sup> partie) ayant décidé le 14 janvier 2026 de recourir à la procédure écrite, veuillez indiquer si vous êtes d'accord pour adopter le *règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) 2021/1173 établissant l'entreprise commune pour le calcul à haute performance européen et abrogeant le règlement (UE) 2018/1488*, dont le texte figure dans le document 16311/1/25 REV 1 (en).

**Veuillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".**

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu aux questions.

Les réponses écrites doivent parvenir au secrétariat général du Conseil dans les meilleurs délais et **au plus tard le 16 janvier 2026 à 12 heures (midi – heure de Bruxelles).**

Elles doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante:

**[research@consilium.europa.eu](mailto:research@consilium.europa.eu)**.

---